

LE MOT DU MAIRE

Sans bruit, notre Maison de Santé pluridisciplinaire avance. Sa labellisation par l'Agence régionale de santé a permis d'obtenir des financements publics à hauteur, pour l'instant, de 410 000 €, soit plus de la moitié du montant du projet estimé à 750 000€ hors taxes toutes dépenses confondues mais hors mobilier. Ce montant de subvention provenant de Fonds d'Etat (FNADT et DETR) et d'une subvention de la Région permet d'atteindre un seuil de faisabilité qui pour autant doit pouvoir être conforté par d'autres fonds publics. Les démarches sont en cours pour obtenir des Fonds européens et une subvention du Département. Une réunion est programmée avec les professionnels de santé au mois de septembre pour faire le point du dossier et engager l'approfondissement du montage juridique et financier de la gestion de la Maison de Santé, notamment le contenu des accords devant être conclus entre la Commune et la structure regroupant les professionnels de santé. L'Architecte devrait être choisi dans les mois qui viennent et il est donc raisonnable dans ces conditions d'envisager un démarrage du chantier en 2015. Ainsi, la promesse de campagne deviendra réalité.

Bonne rentrée.

ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

En France, 50 000 décès par an sont causés par un arrêt cardiaque. Le défibrillateur permet d'améliorer fortement les chances de survie de la victime. En effet, les défibrillateurs délivrent des chocs électriques capables de faire repartir le cœur après un arrêt cardiaque pendant les quelques minutes qui précèdent l'arrivée des secours. On estime que, chaque année, 3000 à 4000 vies peuvent être sauvées grâce à l'utilisation de cet appareil. La municipalité a ainsi décidé de faire installer un défibrillateur dans le hall de la mairie. C'est la société CARDIOP qui a été retenue pour cet achat. Cette décision s'inscrit ainsi dans le cadre d'une politique active de prévention en matière de santé. Afin d'optimiser son efficacité, une session de formation gratuite sera proposée à la population, elle aura lieu le 16 septembre 2014 dans la salle de la Mairie. Cela dit, ces appareils, entièrement automatisés, sont très simples à utiliser. Sans risques, ils guident vocalement chaque geste à effectuer. Son utilisation est accessible à tous.



Démonstration Formation
ouverte à tous,

le mardi 16 septembre à 18 H 00,
salle des fêtes de la mairie

Par **ELVIS VERMEULEN**
pompier volontaire



L'agenda

Tous les mardis matins:
marché hebdomadaire
sur la place de Bourg-
Lastic entre 8h et 12h30.

SEPTEMBRE

Du lundi 11 août au mercredi 30
septembre : Exposition « Les 4
saisons des oiseaux en Combrail-
les et Sancy Artense » à l'Office de
Tourisme

Dimanche 7 septembre :Sortie ob-
serva-tion des oiseaux proposée
par le groupe local LPO Sancy-
Artense Combrailles à
09h00 devant l'Office de Tourisme

Dimanche 14 Septembre : "la ran-
donnée annuelle des Milleva-
ches" organisée par l'association
"les Tacots de Haute Corré-
ze". Traversée du bourg vers 9h30

NOVEMBRE

LE CAMPING

Comme vous avez pu le constater le camping est resté fermé cet été, des travaux d'électricité, d'assainissement et plus généralement de remise aux normes sont nécessaires avant d'envisager une réouverture. La situation géographique de notre commune fait que celui-ci est surtout un camping-étape où les campeurs restent une nuit, principalement les week-ends. Rares sont ceux qui restent une semaine et seulement entre le 15 juillet et le 15 août. Beaucoup se déplacent maintenant en camping-car et notre structure n'est pas adaptée. Avant d'engager des frais, il faut repenser globalement l'accueil des touristes en incluant, comme on le voit dans beaucoup de communes, une aire d'accueil pour les camping-cars.

Les travaux en cours et à venir

Les travaux d'entretien de la commune mis en œuvre par nos ouvriers se poursuivent, notamment ceux des fossés et chemins communaux. Il faut les remercier de leur activité car avec un été pluvieux, ils n'ont pas ménagé leur peine malgré un matériel de tonte obsolète, ceci dans l'attente d'une nouvelle tondeuse dont la livraison tarde... Des entretiens de bâtiment ont été ou vont être entrepris. Ainsi les chenaux de la mairie, véritables passoires, vont être changés.

On sait combien est important l'entretien de nos routes pour les communications, la liaison entre les villages et le bourg ou la desserte du bourg. La municipalité a donc élaboré un programme de travaux routiers qui cette année va concerner Chalamel, Artiges, les Ribes, le Moulin de Cornes et Préchonnet. Ils seront mis en œuvre fin septembre.

Des travaux d'entretien, qui en appelleront d'autres, seront également entrepris à la station d'épuration.

Des travaux de mise aux normes de notre école devaient être réalisés cet été. Malheureusement, un appel à concurrence tardif pour des travaux devant être exécutés pendant la période estivale de fermeture des entreprises n'a pas donné les résultats escomptés et il a été décidé de relancer la consultation. Les travaux devraient être attribués fin septembre et entrepris exclusivement pendant les seules périodes de vacances scolaires afin de ne pas perturber la classe et la marche de l'école.

Temps des Activités Périscolaires. Centre de loisirs



A la rentrée scolaire 2014, les activités périscolaires vont être reconduites. Elles auront lieu à l'école de Bourg-Lastic le mardi et le vendredi. Céline Billard en organisera le déroulement. En 2013, on note une bonne fréquentation (95 % des élèves) et un bilan très satisfaisant..

Centre de loisirs : La fréquentation au centre de loisirs a augmenté en 2014. De 30 enfants, en moyenne, par jour, elle est passée à 39 enfants. Le Centre de loisirs est également ouvert aux adolescents : 6 soirées pour cet été avec 30 jeunes chaque soir et de grands moments : Le Pal pour 52 enfants. 2 mini camps ado pour 12 jeunes et 2 pour 12 enfants de 7 à 13 ans. 197 enfants ont fréquenté le centre de loisirs cet été. La répartition est sensiblement équivalente entre le canton d'Herment et les communes de Bourg-Lastic et Messeix. Le succès du centre de loisirs est dû principalement à son implantation, au transport en mini-bus, ainsi qu'aux activités périscolaires (parents et enfants connaissent l'équipe des animateurs). Cet été, 9 animateurs dont 2 stagiaires diplômés BAFA ont assuré cette activité. A noter également que l'encadrement des enfants de 3 à 6 ans est assuré.



Mardi 16 septembre : Formation gratuite sur l'utilisation du défibrillateur installé dans le hall de la Mairie - à 18h00 dans la **salle de la Mairie**.

Judi 25 septembre : Journée nationale d'hommage aux harkis à partir de 11 heures devant la stèle près du cimetière de Bourg-Lastic, ces cérémonies seront suivies d'un vin d'honneur à la **salle des Verroux**.

Dimanche 28 septembre: Mobilisation contre la mucoviscidose avec la virade de l'espoir organisé par le comité « virade de l'espoir » de Bourg-Lastic. Départ à partir de 8 heures à la **salle des Verroux**. (3 circuits seront proposés)

OCTOBRE

Dimanche 05 octobre : Thé dansant organisé par le club du 3^{ème} âge « l'espoir Bourcagnot » et les anciens combattants, à partir de 14h30 à la **salle des Verroux**

Du lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre
ouverture du centre de loisirs de 8 h à 18 h

Pour vous déplacer

Le Bus des Montagnes : dès le **10 septembre prochain** vous aurez à nouveau la possibilité de solliciter le bus des montagnes chaque semaine. En effet, afin de permettre au plus grand nombre de se rendre à Clermont-Ferrand et de faciliter les déplacements, la Communauté de communes Sioulet-Chavanon et le Conseil Général vous proposent un transport hebdomadaire le mercredi après-midi entre 13h30 et 17h30 (durant les périodes scolaires). Ce transport vous conduira de votre domicile à Clermont-Ferrand (Gare routière), des arrêts sont possibles sur demande : La Chataigneraie, CHU Gabriel Montpied, République/CHU Estaing. Pour en bénéficier, il suffit de vous inscrire auprès de la Communauté de communes Sioulet-Chavanon au 04-73-21-88-68 (du lundi au vendredi de 9h à 17h30). **Le tarif sera de 8 € (A/R) et le nombre de places est limité à 10 personnes.**

La ligne transDÔME : Messeix—Bourg-Lastic—Clermont-Ferrand

Transporteur: Les cars du Chavanon 04 73 65 57 22

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme a instauré la tarification Unique qui s'applique sur l'ensemble des lignes régulières du réseau transdôme. Cette action se traduit par un billet à 2 euros quelle que soit l'origine-destination.

La ligne SNCF: Clermont-ferrand—Le Mont-Dore—Brive-La-Gaillarde

De nombreuses correspondances, voir les horaires à l'abri bus place de la poste

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC est un service public local chargé de :

Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;

Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Les installations présentant des nuisances sanitaires ou environnementales doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation. Les propriétaires qui font procéder aux travaux de réalisation ou de réhabilitation par des entreprises privées peuvent bénéficier de prêts et/ou d'aides financières dès lors qu'ils en remplissent les conditions d'attribution. Pour en savoir plus, sur les travaux éligibles, les formes d'aides, les conditions et pour savoir qui peut en bénéficier, contactez la Communauté de communes Sioulet-Chavanon

Cérémonie du 15 juillet au Camp de Lastic

Le 7 juillet 1944, une embuscade tendue par les maquisards dans les gorges du Chavanon a fait 24 morts parmi les troupes allemandes. En représailles, 23 hommes pris en otage par les allemands, dont 12 de Bourg-Lastic et parmi eux le Maire, M.Chassagny et le directeur d'école M. Piedpremier, ont été fusillés dans la plaine du camp de Lastic le 15 juillet au petit matin. De plus, vingt-huit personnes (hommes et femmes) furent déportées et beaucoup d'entre elles ne revinrent pas.

Soixante dix ans après cette tragédie, il importait de rendre hommage à ces martyrs en présence de représentants des familles, des élus et des contemporains de ces dramatiques événements.

A cette occasion, le maire a rappelé qu'il appartient aux générations actuelles d'assumer un devoir de mémoire mais aussi de transmission afin que les luttes d'hier, le sacrifice des générations passées restent nos références pour la construction d'un avenir meilleur où vive la démocratie au travers des valeurs de notre République. Il a aussi indiqué combien aujourd'hui il est important d'exercer nos droits afin de faire vivre un monde ouvert à l'autre et à la différence alors que de partout montent les relents d'une période qu'on croyait dépassée.



Samedi 8 novembre : Concert avec « les cravates en bois » à 20h30 – **salle de la Mairie, entrée libre.**

Vendredi 28 novembre : Loto organisé par le foyer socio-éducatif du collège de Bourg-Lastic – à partir de 19h30 à la **salle des Verroux.**

Samedi 29 novembre : Concert de Sainte Cécile avec la musique de Bourg-Lastic. à 18 heures , **salle des Verroux.**

DECEMBRE

Mercredi 31 décembre : Bal de la Saint-Sylvestre organisé par la Jeunesse Bourcagnotte – **Gymnase**



Aide apportée par la commune au fonctionnement des associations

Une aide financière : Chaque commune vote dans son budget un montant dédié aux subventions associatives. Chaque association a la possibilité de remplir un dossier de demande de subvention. Ces dossiers sont ensuite étudiés par la commission jeunesse, sports, éducation, culture dont les membres sont désignés par le conseil municipal, ce dernier vote alors le montant attribué à chaque association (voir délibération du 12 juillet 2014 pour le détail des montants votés cette année). Il n'existe aucune obligation légale à renouveler une subvention annuelle ou à maintenir un montant accordé. Cette année, le montant global des subventions votées est de 28 000 euros. Ce montant a été réparti en tenant compte des activités et manifestations proposées par chaque association pour dynamiser la vie de la commune. Cette aide permet de soutenir les associations dans les dépenses engagées pour la réalisation de leur objet social.

Une aide matérielle et logistique : La commune apporte également une aide en moyens matériels avec la mise à disposition gratuite de locaux et de moyens techniques pour l'organisation des activités associatives (équipement mobilier, chauffage, électricité, entretien, prêt de matériel...)

La commune met également à disposition ses moyens de communication (site internet, Facebook, BLinfos, bulletin municipal annuel, impression d'affiches...).

La municipalité est consciente que la vie associative joue un rôle important dans la vie locale, c'est pourquoi elle place au rang de ses actions privilégiées son intervention en faveur du secteur associatif.

Evolution de la composition du conseil communautaire de notre communauté de communes Sioulet-Chavanon

Pour des raisons purement juridiques, indépendantes de la volonté des élus, la composition du conseil communautaire de notre communauté de communes a dû évoluer. En effet, une décision du Conseil constitutionnel du 20 juin dernier est venue annuler une disposition du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui a permis de fixer par accord unanime entre nos communes la composition de notre conseil communautaire. Cet accord avait pour objet d'assurer une représentation équitable à chacune d'entre elles tout en permettant aux plus petites d'être indispensables à la constitution d'une décision majoritaire.

Le Préfet nous a fait savoir que la composition actuelle de notre conseil était contraire à la Constitution et qu'elle devait évoluer dès lors que la décision du Conseil constitutionnel nous est devenue opposable du fait d'une élection municipale partielle à Tortebesse.

Dorénavant, le nombre de conseillers est de 26 au lieu de 27 et la répartition sera la suivante :

Messeix : 8 conseillers (+4)

Bourg-Lastic : 6 (+3)

Herment et Briffons : 2 conseillers (inchangé)

Les autres communes : 1 conseiller (au lieu de 2)

Les 6 délégués de Bourg-Lastic seront ceux résultant de l'ordre du tableau issu des dernières élections, soit le maire, les quatre adjoints et Christelle Passelaigue.

Le Secrétaire général de la Préfecture est lui-même venu présenter à un conseil communautaire extraordinaire cette nouvelle composition du conseil. Il a précisé que le bureau de la communauté (Président et vice-présidents) reste en place.

Cette recomposition suscite à juste titre l'ire des petites communes qui, même unanimes, peuvent se voir imposer des décisions prises par les seules communes de Messeix et Bourg-Lastic. Devant ce constat, le Conseil communautaire a voté à l'unanimité une motion critiquant les conséquences négatives de la décision du Conseil constitutionnel et réclamant une évolution de la législation plus respectueuse des petites communes et du principe de libre administration des collectivités territoriales. Il a décidé que les anciens conseillers, boutés hors du conseil seront néanmoins convoqués aux réunions auxquelles ils pourront assister sans voix délibératives cependant.

Le saviez-vous ?

OBLIGATIONS DES RIVERAINS

Entretien des haies séparatives entre propriétés privées et domaine public

Les haies privées ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Si les branches et feuillages de vos plantations avancent au-dessus des voies publiques et voies privées ouvertes à la circulation ainsi que leurs trottoirs ou bas-côtés, vous devez les élaguer à l'aplomb des limites de ces voies. Toute végétation dépassant sur l'espace public peut faire l'objet d'une action communale, le recouvrement du montant de l'intervention pouvant être exigé du propriétaire par l'intermédiaire du trésor public. Si certaines négligences se traduisent par une simple nuisance esthétique, d'autres présentent soit une gêne pour la circulation soit, plus grave, un risque pour la sécurité publique. Dans ce cas la responsabilité du riverain peut être engagée. Chacun doit faire preuve de civisme en entretenant ses plantations pour ne pas obstruer un passage ou un trottoir, constituer un obstacle, porter atteinte à la visibilité nécessaire à la circulation ou gêner celle-ci.

Nettoyage des trottoirs et caniveaux

Il est rappelé qu'il incombe aux occupants des immeubles riverains des voies publiques le balayage des trottoirs et caniveaux au droit de leur habitation ou commerce. Notre cadre de vie n'en sera que plus agréable.